

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

7 conseillers sont présents

Début de séance à 18 h
Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

*** Délibération pour soule échange Arbot/Commune L'Eguillot**

Ce n'est pas 253 m² à 1€ qui sont échangés mais 231 m² – 78 m² soit = 153 m²

7 VOIX pour

*** Délibération pour panneaux de signalisation**

Vu les frais à engager (4 000 €), ces travaux ne sont pas prioritaires ;
On perd des subventions mais on gagne en sérénité.

Annulation de l'avis de délibération concernant les panneaux.

*** Décision modificative : budget principal S.I.E. du Diois et S.I.T.V. de Vercheny**

Une Décision modificative doit être établie suite à la dissolution des SIE du Diois et SITV de Vercheny.

Déficit d'investissement reporté 001 : 114 153,15 €

Excédent de fonctionnement reporté 002 : 20 315.93 €

7 VOIX pour

*** Délibération pour voyage scolaire en Espagne de la cité scolaire du Diois**

Il est demandé 175 € par enfant. Ce voyage concerne 2 enfants de la commune (Laurine et Antoine).

La commune donne pour les enfants à hauteur de ce qu'elle a donné les autres années soit 60 € par enfant.

7 VOIX pour

*** Délibération pour aide à l'achat de la porte du temple**

Suite à la demande de l'association, le bâtiment étant propriété de la Commune, cet achat reste en réflexion et sera validé qu'après rencontre et discussion avec les demandeurs.

*** Délibération pour devis architecte toiture temple/église**

Le devis est de 9000 € pour travaux + 1500 € pour vérification de la toiture.

Nous allons demander à d'autres architectes.

Nous pourrions prendre une délibération sous réserve d'aides départementales, de la Sauvegarde du Patrimoine, de la CDD et(autres.....

*** Délibération pour indemnité d'Administration et de Technicité**

A la demande de notre secrétaire, le conseil décide d'instaurer une indemnité mensuelle technicité pour les adjoints administratifs pour un montant de 38,50€ / mois

7 VOIX pour

*** Délibération pour poste d'agent technique**

L'agent technique de la Commune Jean-Marie MERLEVEDE finit son essai le 31 décembre 2015.
Il sera Stagiaire de la Fonction Publique au 1^{er} janvier 2016 pendant 1 an.

7 VOIX pour

*** Délibération pour subventions diverses**

Comme l'année passée, le budget de cette année ne nous permet pas de verser les subventions demandées par les diverses associations. Exceptées :

- Feuille de Quint : 146 €
- AVAD : en attente de réunion à la CCD

7 VOIX pour

*** Délibération pour compteurs d'eau**

Les compteurs d'eau seront posés en limite de propriété. Les travaux à l'intérieur des habitations ne sont pas pris en charge par la Commune.

7 VOIX pour

*** Délibération pour avenant aux Etablissements Combet**

- radiateurs en plus :
 - 1 dans la grande salle
 - 1 dans la salle des enfants
 - 1 dans la salle des archivespour un total de 2244 €
- équipement de la cuisine des enfants : 5540 € avec 80% de subventions soit 1000 € de frais
7168,96 € de frais compte tenu de la diminution de la chaudière et du silot

7 VOIX pour

*** Informations et questions diverses :**

- Numérisation :
Pour la fibre optique, l'adressage postal est une obligation : il faudra donner des noms aux rues et des numéros aux maisons. Un devis sera demandé.
- Assainissement :
Un peu de retard avec la traversée du carrefour. Pompe de relevage en janvier, puis montée du monastère et salle des fêtes. Les appartements de DAH seront livrés en mars 2016.
- Nouvelle mairie :
Toujours pas d'électricité branchée. Pour la chaudière : trouver un livreur en granulés avec un achat groupé pour n'avoir que 2 tonnes
Le façadier commencera lundi pour 3 jours et reviendra en janvier
Les globes électriques posés dans la grande salle ne vont pas avec les voûtes, ils seront remplacés
Toutes les entreprises seront payées à 95% avant la fin de l'année
La visite de fin de chantier aura lieu quand tout est fini, même les retouches
La vasque dans le wc des enfants est à adapter
Des travaux supplémentaires ont été faits gratuitement par les artisans (comme le crépi de la salle archives). Nous les en remercions vivement.
- Cantine des enfants scolarisés en primaire à Die :
Aucun paiement de cantine ne peut être fait pour des enfants scolarisés en primaire à Die.
Certaines familles ont davantage besoin d'aide dans la gestion de leur budget que d'aide financière.

Séance levée à 20 h 15.